

COMPOSANTES DU PATRIMOINE ET MÉTHODOLOGIE DU BILAN PATRIMONIAL

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA374	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1294,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 08/09/2025 au 09/09/2025

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques des différents investissements
- Exploiter les informations économiques et budgétaires pour analyser la situation du client
- Identifier les objectifs et les besoins du client
- Effectuer un diagnostic en identifiant des pistes d'amélioration
- Sélectionner et conseiller des solutions patrimoniales pertinentes
- Présenter un bilan patrimonial comportant un état des lieux, un diagnostic et des préconisations sur des solutions patrimoniales et d'assurances

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Pour chaque composante du patrimoine, le formateur analyse les facteurs de décision d'investissement, les conséquences fiscales et financiers sur le patrimoine. Des exercices et des questions-réponses viennent consolider les différents thèmes abordés.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance vie et du patrimoine, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Rappel de la définition du patrimoine
- B. Immobilier, placement de long terme
 - 1. Mode de détention
 - 2. Pierre papier
- C. Valeurs mobilières, placements de moyen/long terme
 - 1. Actions
 - 2. Obligations
 - 3. OPC
- D. Produits bancaires, placements de court/moyen terme
 - 1. Livrets bancaires
 - 2. Compte à terme
 - 3. Les différents PEA
- E. Assurance vie, placement moyen/long terme
 - 1. Mécanisme de la stipulation pour autrui
 - 2. Notions de primes manifestement exagérées
 - 3. Fiscalité en cas de décès
 - 4. Fiscalité en cas de vie
- F. Méthodologie du recueil d'informations
 - 1. Découverte du client
 - 2. Exigences tirées de la DDA
 - 3. Exigences tirées de la procédure LAB/FT
 - 4. Recommandation de l' ACPR
- G. Méthodologie et présentation du bilan patrimonial (diagnostic et préconisations)

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés de clientèle
Gestionnaires de contrats
Intermédiaires d'assurance
Inspecteurs
Chargés d'études juridiques
Conseillers en gestion de patrimoine

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1294,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:39